

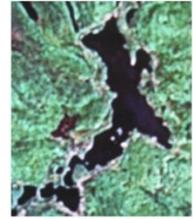
Association des propriétaires du lac Long de Saint-Élie-de-Caxton

APLL

CP 1058, Saint-Élie-de-Caxton (Québec), G0X 2N0

Courriel : info@laclong.org

Site Web : www.laclong.org



Saviez-vous que ?

La pêche sportive au lac Long

La pêche sportive au lac Long ([zone 26](#)) est régie par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). La réglementation est révisée aux deux ans.

Pour pêcher, vous devez :

- Posséder un [permis de pêche valide](#);
- Utiliser un [équipement](#) (leurres, hameçons, appâts) conforme à la réglementation relative à votre type de pêche.

Le MELCCFP fixe les limites de prise et les périodes de pêche selon les espèces.

Période de pêche : 1er avril 2025 au 31 mars 2026

- Du 25 avril au 7 septembre : omble de fontaine (truite mouchetée) - limite 10
- Du 25 avril au 7 septembre : truite arc-en-ciel - limite 10
- Du 25 avril au 30 novembre : perchaude - limite 50
- Du 1^{er} juillet au 7 septembre : truite grise (touladi) - limite 2 de 45 cm et plus
- Du 15 juin au 30 novembre : achigan - limite 6

Respecter ces limites, c'est assurer la pérennité de cette richesse collective.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à visiter la page [Pêcher au Québec](#) et le document [Pêche sportive au Québec 2024-2026](#).

Merci de contribuer à la santé de notre lac.

Votre conseil d'administration